

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE*  
*Séance du 25 juin 2018*

**N°114/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.*

**Etaient présents** : 33

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry VIALON

**Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°272 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif Annexe de la Cuisine Centrale 2017,

Vu la délibération n°150 du 27 juin 2017, portant adoption du Budget Supplémentaire Annexe de la Cuisine Centrale 2017,

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

Les résultats du Budget 2017 annexe de la Cuisine Centrale sont les suivants :

En section de fonctionnement, les dépenses sont ventilées principalement entre des achats de denrées alimentaires (1 361 212 €) et des dépenses de personnel (1 200 000 €)

Les recettes proviennent principalement des ventes de repas (2 327 176 €) et de la subvention d'équilibre du budget principal (655 144 €).

En section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement (89 387 €) concernent une acquisition de gros matériel.

Il est à préciser le poids des amortissements de 61 499 € sur ce budget.

Les résultats du Budget 2017 annexe de la Cuisine centrale sont les suivants :

<b>VILLE BUDGET CUISINE CENTRALE</b>					
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>		
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	<b>2 984 335,31</b>	<b>2 984 335,31</b>		
	Section d'investissement	<b>89 387,20</b>	<b>63 179,65</b>		
		+	+		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
	Report en section d'investissement (001)	<b>0,00</b>	<b>108 668,35</b>		
		=	=		
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>		
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>3 073 722,51</b>	<b>3 156 183,31</b>		
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
	Section d'investissement	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	<b>2 984 335,31</b>	<b>2 984 335,31</b>	<b>0,00</b>	
	Section d'investissement	<b>89 387,20</b>	<b>171 848,00</b>	<b>82 460,80</b>	
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 073 722,51</b>	<b>3 156 183,31</b>	<b>82 460,80</b>	

Considérant que le Compte Administratif 2017 du budget annexe Cuisine Centrale, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, en dehors de la présence du Maire, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe de la Cuisine Centrale.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**04 JUIL. 2018**

De sa publication et/ou notification le :

**04 JUIL. 2018**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

